



Déclaration de position de l'ANBIC

Sur l'examen global de la politique 322 sur l'inclusion scolaire

- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il allait procéder à un « révision globale » de la politique provinciale d'inclusion scolaire (322) pour le système scolaire de la maternelle à la 12^e année.
- L'ANBIC a des préoccupations importantes concernant la révision de la politique 322. Le Canada a ratifié la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* des Nations Unies. En décembre 2019, le « Rapporteur spécial » (expert) des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées a indiqué que le modèle d'inclusion scolaire du Nouveau-Brunswick « est l'un des meilleurs au monde et devrait être pris comme modèle ». En 2016, le Nouveau-Brunswick a reçu une reconnaissance internationale pour sa politique 322 en tant que "politique innovante" en matière d'éducation inclusive (prix Zero Project de l'Essl Foundation). Le Nouveau-Brunswick devrait célébrer ces réalisations plutôt que de remettre en question son engagement en faveur de l'inclusion scolaire.
- La politique 322 est au centre d'un document sur les droits de la personne qui reconnaît que tous les enfants ont un droit égal à une éducation de qualité dans un milieu d'apprentissage commun. Elle reconnaît que l'inclusion scolaire est essentielle à la construction d'une société ouverte à tous et au respect des droits fondamentaux de la personne.
- La politique 322 concerne tous les enfants, mais elle indique aussi clairement que des environnements séparés et ségrégués pour les élèves ayant un handicap ou des troubles du comportement ne sont pas acceptables dans un système éducatif inclusif. Cela comprend la création de « programmes d'éducation alternative » pour les élèves de la maternelle à la 8^e année.
- La politique actuelle prévoit une certaine souplesse pour que certains élèves puissent se trouver en-dehors du milieu d'apprentissage normal lorsque cela est justifié.
- L'ANBIC n'est pas favorable à une révision qui :
 - Réduit ou dilue les droits des élèves et particulièrement les élèves ayant un handicap à recevoir une éducation inclusive;
 - entraîne des changements qui séparent ou isolent certains enfants et jeunes dans des milieux d'apprentissage distincts.
- Les consultations gouvernementales sur le Livre vert sur l'éducation ont mis en évidence la nécessité d'une formation meilleure et durable pour les éducateurs, les administrateurs et les assistants en éducation. Les consultations ont également souligné la nécessité d'améliorer le soutien aux enfants et aux enseignants, notamment en matière de santé mentale et de comportement.
- L'ANBIC craint que la révision de la politique ne retarde les améliorations nécessaires à notre système d'éducation. Les principales questions ne concernent pas la politique, mais l'amélioration de la formation et de l'apprentissage professionnels du personnel scolaire et les soutiens professionnels et autres dont les élèves ont besoin.
- Toute révision devrait être axée sur la mise en œuvre cohérente des politiques et sur l'amélioration de la formation et du soutien à l'échelle du système. La politique actuelle prévoit des « mesures de soutien accrues » pour les écoles individuelles dont les besoins sont plus importants.
- L'ANBIC a été et continuera d'être un partenaire volontaire pour trouver des solutions aux problèmes actuels qui renforceront notre système d'inclusion scolaire de classe mondiale.